



SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE

COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 20 avril 2016
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets

1.5

AVENANT N°15
A LA CONVENTION-CADRE DU 29 MARS 2002 AVEC L'AUAT

L'an deux mille seize, le vingt avril à onze heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Première Vice-Présidente, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du sept avril deux mille seize.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
BASELGA Michel BAYONNE Serge FONTA Christian HAJIJE Samir LABORDE Pascale LAIGNEAU Annette	MALNOUE Philippe MIEGEVILLE Jean-Louis PERE Marc SUSSET Martine URSULE Béatrice
SICOVAL	
MURETAIN	
SUTRA Jean-François	
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	
AXE SUD	
COTEAUX BELLEVUE	
CCRCSA	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

CHOLLET François, représenté par M. HAJIJE
LATTES Jean-Michel, représenté par Mme LAIGNEAU
MONTI Jean-Charles, représenté par M. FONTA
MOUDENC Jean-Luc, représenté par Mme SUSSET

Délégués titulaires excusés

ANDRE Gérard
AREVALO Henri
BIASOTTO Franck
BOISSON Dominique
BOLZAN Jean-Jacques
BROQUERE Gilles
CALVET Brigitte
CARLES Joseph
COLL Jean-Louis
COQUART Dominique
COSTES Bruno
COUCHAUX Christophe
DELPECH Patrick
DELSOL Alain
DESCLAUX Edmond
DOITTAU Véronique
DUCERT Claude

ESCOULA Louis
FAURE Dominique
FOREST Laurent
FRANCES Michel
GRENIER Maurice
GRIMAUD Robert
LAFON Arnaud
LATTARD Pierre
MANDEMENT André
MARIN Claude
MARIN Pierre
MEDINA Robert
MIRC Stéphane
MOLINA Jean-Louis
MORINEAU Christine
PACE Alain
PLANTADE Philippe

RAYNAL Claude
ROUGÉ Michel
RUSSO Ida
SANCÉ Bernard
SANCHEZ Francis
SAVIGNY Thierry
SERIEYS Alain
SERP Bertrand
SIMON Michel
SUAUD Thierry
SUSIGAN Alain
TABORSKI Catherine
TOUTUT-PICARD Elisabeth
TRAVAL-MICHELET Karine
VIEU Annie
VIGNON-ESTEBAN Corinne

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BEILLE Marc
BOLET Gérard
CARLIER David-Olivier
COMBRET Jean-Pierre
CONDAT Francis
DUFOUR Paul-Claude

GARCIA Mireille
LECLERCQ Daniel
LERY Sébastien
MAZEAU Jacques
MOGICATO Bruno
MORAN Brigitte
OBERTI Jacques

RAYNAUD Gilbert
RENAUX Catherine
ROUSSEL Jean-François
SERE Elisabeth
SERNIGUET Hervé
SIMEON Jean-Jacques
SOURZAC Jean-Gervais

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents : 13	Votants : 17
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 17

Le SMEAT a adopté, 29 mars 2002, la convention-cadre avec l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire Toulouse Aire Urbaine (AUAT) définissant les modalités selon lesquelles la subvention annuelle du SMEAT est déterminée au regard du programme partenarial de l'Agence.

Il est rappelé, en effet, que l'ensemble des prestations à réaliser pour le compte des collectivités membres de l'Agence d'Urbanisme doivent faire, au préalable, l'objet d'une validation au titre de son programme partenarial, adopté chaque année par son Conseil d'Administration. En l'occurrence, le programme partenarial pour 2016 a été adopté par le Conseil d'Administration de l'AUAT au cours de sa séance du 21 mars 2016.

Ce programme 2016 comporte, au-delà des missions permanentes d'observation et de prospective (Observatoire Urbain de l'Agglomération Toulousaine) des missions prioritaires qui intéressent plus particulièrement le SMEAT, et notamment en ce qui concerne :

- L'implication de l'AUAT dans les missions de prospective et de planification, tout particulièrement concernant la 1^{ère} et la 2^{ème} révision du SCoT ;
- Le suivi et la mise en œuvre du SCoT actuel, au travers de l'outil de veille active du SCoT : résultats actualisés des indicateurs prioritaires ; état initial des autres indicateurs ; participation à l'harmonisation des politiques publiques en matière d'habitat, d'équipements, de transports, de commerce et d'environnement ; ...

Il est donc proposé, d'adopter l'avenant n°15 à la convention-cadre avec l'AUAT, ci-joint, qui a pour objet de fixer à 388 000,00 € le montant de la subvention du SMEAT au titre du programme partenarial pour l'exercice 2016, conformément au montant inscrit au budget primitif 2016.

Le Comité Syndical

Entendu l'exposé de Monsieur le Président

Délibère et décide :

Article 1 :

D'approuver l'avenant n°15 à la convention-cadre passée le 29 mars 2002 avec l'AUAT, joint en annexe, fixant à 388 000,00 € (trois cent quatre-vingt-huit mille euros) le montant de la subvention qui sera versée par le SMEAT au titre du programme partenarial de l'Agence d'Urbanisme pour l'exercice 2016 ;

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°15, ainsi que tous actes nécessaires à cet effet.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 28 avril 2016.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC